



AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné aux contribuables de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, qu'il y aura une séance extraordinaire du Conseil municipal au cours de laquelle le règlement de taxation pour la prochaine année financière sera adopté.

Lors de cette séance, qui sera tenue le lundi 17 décembre 2018 à 19 h 15 au 233, rang de Michaudville, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le règlement de taxation 2019.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 6^e jour de décembre 2018.

Sylvie Gosselin, MBA, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (au moins 8 jours avant la session)

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 6^e jour de décembre 2018.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 6^e jour de décembre 2018.

Sylvie Gosselin, MBA, DMA - Directrice générale et secrétaire-trésorière